

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 4941 du 11 mai 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
de la spécialité «aéronautique – mécaniciens cellules et moteurs»**

NOR : INTJ1510951S

Le commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 81345 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426792S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2015:

Baladier, Philippe Nigend : 177 857 Numéro de livret de solde : 8 029 307

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2015:

Le Vaillant, Bastien Nigend : 248 027 Numéro de livret de solde : 8 089 327

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2015:

Moreira, Anthony Nigend : 323 294 Numéro de livret de solde : 8 093 352

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mai 2015.

*Le général, commandant des forces aériennes
de la gendarmerie nationale,*
D. LEIMBACHER